



Bruxelles, le 6 octobre 2009
MG/mjg D(2009) D 32

**COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSTITUTIVE
DU CLP-BRUXELLES « 05-09 » DU 06.10.2009**

La séance est ouverte à 10:10 et le quorum est atteint.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSTITUTIVE DU 22.09.2009

M. LIGAJ a deux remarques : point 8, 3^{ème} paragraphe, il souhaite ajouter "*l'administration et/ou le CLP*" concernant les langues des différents documents. A la page 2, avant dernier paragraphe, M. LIGAJ souhaite ajouter « l'égalité raciale ». Il explique que c'est bien ce qu'il a voulu dire lors de son intervention au cours du dernier CLP. Le Président est d'accord avec la première remarque mais pense qu'il serait plus opportun de parler « *d'égalité des chances* » afin d'être en accord avec la phraséologie des dossiers. M. LIGAJ insiste sur le terme "*racial*" et explique qu'il s'agirait plutôt de « *l'égalité proportionnelle* » que « *d'égalité* ».

3. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CLP AU SEIN DU CCP

Le Président demande si celles-ci sont finalisées?

M. SEBASTIANI explique que toutes les OSP sont presque arrivées à un consensus sur les désignations au CCP, CLP, comités, etc... L'esprit d'ouverture a été de mise, mais il faut encore résoudre les derniers écueils minimes. Il serait donc opportun de convoquer pour mardi prochain (le 13 octobre) un CLP extraordinaire qui permettra de finaliser ces désignations, ainsi que la demande d'une vice-présidence additionnelle au CLP. M. SEBASTIANI pense que toutes les nominations seront présentées le mardi 13/10.

Le Président en prend bonne note et propose de reporter le point 3 et le point 6 de l'ordre du jour au mardi 13/10 à 09 :30.

5. ADOPTION DU CADRE DE TRAVAIL CLP 2009-2012

Le Président annonce que la plupart des contributions reçues ont été constructives et ont été incluses dans le Cadre de Travail. Il demande si le CLP est d'accord d'adopter le Cadre de Travail car il aimerait pouvoir le communiquer au personnel et le publier sur le site du CLP. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT À DÉBATTRE

Le Président fait référence à la note concernant le changement de dénomination des boîtes fonctionnelles que la DG ADMIN nous a envoyée et espère que tout le monde l'a bien reçue. En effet il s'agirait de procéder au changement de dénomination des boîtes fonctionnelles du CLP, et de changer de "Comité Local du Personnel Bruxelles" à « *Staff Committee Brussels* ». L'ADMIN souhaite faire de même avec les boîtes fonctionnelles des OSP en remplaçant l'appellation REP PERS. L'ADMIN veut notre accord avant le 15/10.

M. BIOUL remarque qu'il s'agit d'une dénomination en anglais, qui n'est pas acceptable et demande que la dénomination soit au moins bilingue, voire dans trois langues. Il ne souhaite pas l'utilisation d'une « langue unique » et estime que le CLP doit donner une réponse négative à la DG ADMIN.

M. BACRI appuie les propos de M. BIOUL et fait remarquer que la dénomination actuelle REP PERS est déjà bilingue FR/EN.

Mme DRICOT poursuit le débat en partageant son étonnement provoqué par les messages envoyés par l'ADMIN au personnel le 05/10/09, traitant des questions de sécurité lors de la grève des agriculteurs, uniquement en langue anglaise. Ces messages auraient dû également être envoyés en français ainsi qu'en allemand. Le CLP, selon Mme Dricot, devrait prendre position immédiatement.

M. BLANC trouve un autre inconvénient à ce changement de dénomination des boîtes fonctionnelles: beaucoup de personnes connaissent les adresses e-mail existantes et pourraient ne pas nous retrouver.

Quant aux messages de sécurité : l'intitulé « EC SE » dans l'objet de l'e-mail peut prêter à confusion et induire en erreur quant à l'importance dudit message. Ce genre de message doit être clairement intitulé car il fait partie des messages importants qu'on pourrait supprimer par manque de précision.

Mme FERREIRA RAMOS est également d'avis que le CLP doit écrire une note à l'ADMIN.

M. ENTMAYR dit que par le passé, lorsque tout se passait en français, personne n'en a débattu. Il estime que si nous faisons quelque chose, nous devons le faire en 3 langues mais nous devons également veiller à ce que ce genre de messages soient adressés en 3 langues (anglais, français, allemand).

Mme VOGELMANN s'étonne de l'initiative de l'ADMIN quant aux boîtes fonctionnelles. Il lui semble que ce n'est pas le moment de parler de multilinguisme. Si l'ADMIN insiste, nous devons nous opposer fermement à la fermeture des boîtes. Ceci afin de faciliter l'accès des

anciens collègues, qui ne connaissent que cette adresse là. Il faut s'opposer fermement à la fermeture des boîtes.

M. PINO dit que, selon ses informations, ce mouvement se fait dans toutes les DG. L'anglicisation se fait partout à cause des informaticiens qui ne travaillent que dans une langue : l'anglais. L'initiative de l'ADMIN de fermer les boîtes dans 6 mois émane de la DIGIT. Nous disposons de moyens techniques, Microsoft par exemple, pour installer un système polyglotte dans la recherche des adresses.

M. NAPOLITANO estime que nous devons nous poser des questions et qu'à l'heure actuelle nous avons d'autres priorités dont nous devons tenir compte. A son avis, ce point serait à mettre à l'ordre du jour de la prochaine COCOLO et il faudra en discuter à ce moment là, mais pas maintenant. Il insiste également et dit qu'il n'est pas prêt à subir une lingua franca.

Le Président précise que le Bureau préparera une réponse tout en tenant compte des remarques faites ici en se refusant à basculer vers la langue unique anglaise. Cette réponse inclura également le point sur les messages de sécurité. Le Bureau fera également une note séparée selon les suggestions de la salle et insistera pour que des messages aussi importants soient envoyés dans les 3 langues, avec un titre expliquant clairement la raison du message. Cette note traitera également des boîtes fonctionnelles et le CLP suggérera d'en discuter en COCOLO. Le CLP expliquera également à l'ADMIN que ce point n'est pas une priorité à l'heure actuelle et qu'il faudra y revenir ultérieurement.

8.1. LISTE DES DÉSIGNATIONS AUX COMITÉS DE SÉLECTIONS AGENTS CONTRACTUELS ET AGENTS TEMPORAIRES ET ENTÉRINEMENT DE CELLES-CI

Le Président présente ce point et demande l'accord pour entériner ces listes.

Mme IACOBELLI demande sur quelles bases les personnes sont nommées aux comités de sélection. . Le Président explique qu'il s'agit du Système en vigueur depuis 2004.

Mme MOCOVA souhaiterait insister sur le fait que les nominations aux comités de sélection devraient tenir compte des qualifications et compétences en fonction des profils demandés.

Le Président précise que le CLP a demandé de recevoir un CV et une lettre de motivation de la part de la personne qui est nommée mais n'a pas obtenu gain de cause. Le Président estime qu'il faut faire confiance aux personnes désignées et que tout a toujours été bien fait. Néanmoins il faut veiller à ce que les sélections se déroulent en présence d'un représentant du personnel, même si celui-ci n'est pas un expert en la matière, plutôt que de laisser des comités se tenir sans représentant du personnel.

Le Président explique que, dans le nouveau Cadre de Travail, il souhaite introduire le même système de désignation que celui appliqué au Luxembourg, à savoir, organiser un appel à manifestation d'intérêt. Il ne souhaite pas en débattre au sein de ce CLP mais ultérieurement. Mme FERREIRA RAMOS explique que les OSP et également le CCP se sont prononcés contre ce système d'appel à manifestation d'intérêt car il est trop difficile à gérer. A ISPRA, il n'y a qu'un peu plus de 1000 personnes alors qu'à Bruxelles nous sommes plus de 20.000.

M. BIRKENMAIER exprime sa reconnaissance à Mme GRENSON et à Mme KARAMITROS pour le travail accompli dans le cadre des désignations, étant donné que c'est une tâche difficile et qui a toujours été menée à bien.

M. ENTMAYR réitère que toute cette question sera débattue ultérieurement.

M. BLANC partage l'avis de Mme FERREIRA RAMOS car lui aussi, pendant 3 ans a vu le travail remarquable de Mme GRENSON et de Mme KARAMITROS. La tâche est d'autant plus difficile qu'il y a parfois des désistements au dernier moment. Ce travail est difficile mais essentiel, (en particulier à cause de l'arrêt White) et demande la recherche affinée de personnes qualifiées. Les quotas de désignations par OSP doivent être respectés. De plus, les OSP procèdent déjà à un premier filtrage des personnes désignées. Le recrutement de qualité est l'avenir de l'institution et il n'est pas question de lésiner sur la qualité de ces recrutements.

Le Président explique que, étant donné que tous les éléments ne sont pas encore connus, ce débat se poursuivra lors d'un prochain CLP et souhaite passer au point suivant, mais cède la parole à M. SEBASTIANI.

M. SEBASTIANI souligne que le CLP BXL est bien le seul qui continue à désigner dans des jurys en l'absence d'appel à manifestation d'intérêt au personnel. Tous les autres sites ont publié cet appel pour l'ensemble du personnel grâce auquel des personnes qualifiées ont pu être désignées. Etant donné que dans le cadre de cet appel les personnes qui se sont proposées ont dû donner leur grade, leur domaine d'activité et la formation qu'ils ont suivie. Cela a permis d'effectuer un tri et d'éviter les conflits d'intérêt.

Bruxelles n'a pas cette structure et les désignations sont plus difficiles. D'autant plus que principalement une OSP fournit la plus grande partie des personnes désignées pour les sélections agents contractuels. Par contre, la charge de travail pour les sélections Agents Temporaires ou Jurys de concours, qui demande plus d'investissement en temps, est trop importante et donc les gens se désistent.

M. SEBASTIANI estime que si les OSP sont en mesure de respecter les quotas et répondent dans un délai raisonnable alors, ce système peut fonctionner. Cependant, si nous devons faire face dans le cadre de ce système à ces désistements et manque de personnes disponibles, il faut le revoir.

Le Président souhaite clore ce point et explique qu'il ne s'agit pas de faire le débat ici et maintenant. Il a pris note des commentaires tout en souhaitant professionnaliser la procédure de sélection. M. BLANC estime que la professionnalisation ne résoudra le problème inhérent aux désistements de dernière minute.

Le Président a expliqué qu'il a clarifié ce point et qu'il veut conclure ce point maintenant.

8.2 CELEBRATION DE LA POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA FUTURE CRECHE CLOSET - « LEMAN » -

Le Président et l'ensemble du CLP saluent la pose de la première pierre de cette crèche.

Mme DRICOT qui n'a pas participé à cet événement, applaudit également cette initiative qui va aider au moins 300 enfants. Elle s'inquiète du manque de recrutements et craint un manque de personnel qualifié recruté à temps.

Mme IACOBELLI exprime sa satisfaction et propose que le CLP soit vigilant dans ce dossier et que lors de l'ouverture de la crèche une délégation du CLP soit présente et fasse un rapport au CLP.

M. BLANC, M. NAPOLITANO et Mme DRICOT ainsi que M. Petsch se soucient aussi bien du manque de personnel qualifié que du coût des intérimaires qui sont engagées par l'ADMIN, par rapport au coût des agents contractuels et se demandent pourquoi on ne ferait appel au personnel de l'ancienne crèche DAILLY qui se trouve d'ailleurs au chômage communautaire à l'heure actuelle.

Plusieurs membres du CLP sont du même avis et souhaitent que le CLP adresse une note circonstanciée à Mme Souka et l'OIB.

Le débat entre les membres se poursuit et Mme DRICOT propose d'écrire plutôt cette note au Commissaire KALLAS directement.

M. SCHEUER pense que le problème est sérieux mais est en grande partie lié à l'inertie de la Commission. Le CLP doit soutenir la délégation des Crèches et Garderies et en attendant la nouvelle DGE pour les agents contractuels, dans laquelle un volet sera consacré aux profils spécialisés afin de faciliter un futur recrutement. M. SCHEUER exprime son approbation de ce que Mme DRICOT et M. BLANC ont dit et qu'il faut faire une note car il s'agit ici d'une urgence sociale.

Suite à un petit problème technique, la séance est interrompue.

La séance reprend à 11:30

Le Président résume ce qui a été dit : le Bureau préparera un projet de note avec les points qui ont été soulevés ici et demande à ce que les contributions à cette note parviennent au CLP par mail. Il note également que cette note doit être adressée à M. KALLAS et promet que le projet de note sera disponible à la prochaine plénière.

8.3. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS DÉPENDANT DU CLP

M. ROSATI fait rapport sur la réunion du CPRE qui a eu lieu vendredi dernier. Il donne les noms des participants et stipule qu'en l'absence du président du CPRE, c'est le doyen de l'équipe qui le remplace.

Les enquêtes de Sodexo et de l'OIB seront mises sur intranet et tout le monde aura accès aux résultats, qui sont catastrophiques aussi bien au niveau du contenu que du nombre de participants aux enquêtes.

En effet, le personnel n'est pas satisfait du tout et le score se situe en dessous des 50% pour pratiquement tout.

Dans certaines cafétérias et selfs du nouveau mobilier a été commandé.

M. ROSATI attire l'attention du CLP sur le fait important d'un prochain appel d'offre. Il aimerait que tout le CLP et les OSP participent à l'élaboration de cet appel d'offre.

Le CPRE a également abordé la question de la réintégration du personnel des selfs au sein de la Commission. Le CPRE serait d'accord mais les OSP doivent en discuter avec le CLP. L'externalisation et EUREST qui vend à perte et n'ont servi à absolument rien.

M. LENARDUZZI remercie M. ROSATI mais estime que la priorité du CLP a toujours été que ces restaurants et cafétérias soient gérés en interne par personnel de la Commission et qu'il faut réintégrer tout ça dans la Commission afin d'éviter des pertes financières. Et, également, pour une nourriture de meilleure qualité.

Le président conclut le point et M. ROSATI revient sur l'appel d'offre qui doit être lancé dans 6 mois.

Mme DRICOT intervient pour stipuler qu'EUREST est là pour nourrir le personnel de la Commission et devrait être là au même moment où le personnel est là. Lorsqu'une cafétéria est fermée simplement parce qu'EUREST le décide, le personnel reste sans rien. Il faut mentionner dans le cahier des charges le volet concernant les congés du personnel de la COMMISSION.

Mme IACOBELLI demande si le CLP ne doit pas prendre position. D'un côté on parle de réintégrer du personnel et d'un autre côté d'un nouveau cahier des charges. Ou alors le CLP se déclare en faveur du personnel et on part au combat pour la réintégration et on va jusqu'au bout. Ou alors le CLP étudie le cahier des charges et relancer des enquêtes etc.. sans beaucoup de résultats.

Mme DRICOT estime que s'il y a un combat à mener, c'est celui du courrier qui doit absolument rester à la COMMISSION. Il faut garder en interne le courrier de la COMMISSION et surtout ne pas le lâcher. C'est une possibilité qui se dessine à l'horizon pour le moment. Elle estime que si nous lâchons cela, il n'y aurait plus aucune sécurité au sein de l'Institution.

Mme IACOBELLI estime qu'on doit aller de l'avant. D'abord les restaurants, maintenant le courrier... ? Il faut mettre des priorités. Elle demande au CLP d'intervenir de manière assez ferme sur la question des restaurants et d'utiliser le refus du personnel qui estime que ces restaurants sont inacceptables. Il faut agir dans ce dossier et passer ensuite à l'autre priorité qui est le courrier interne. Elle demande à ce que le débat soit structuré et l'ordre des points respecté.

Le Président résume et souhaite discuter avec le CPRE de ce qui a été dit ici et demande une contribution écrite pour l'inclure dans le projet de note qui sera présentée lors du prochain CLP. Cela permettra au CLP de donner un signal fort à savoir qu'il s'occupe de cette question qui fait partie des priorités du Cadre de travail et dans le même temps, le CLP donne un mandat fort au CPRE.

M. ROSATI veut mettre en route l'appel d'offres au plus tôt, c'est-à-dire le problème d'intégration pour les selfs et les cafétérias. Il faut également demander des infrastructures

car il y a manque de place. L'autre problème est qu'il n'est pas possible d'établir des self dans tous les bâtiments. La COMMISSION occupe plus de 60 bâtiments. Le bâtiment du BERLAYMONT est équipé d'une cuisine et on pourrait récupérer de l'espace vers la rue de la Loi pour refaire un grand self. Il n'est évidemment pas question de dire à l'OIB ou à la COMMISSION que nous voulons 30 selfs, etc. Si nous introduisons un nouvel appel d'offre, il doit être fait correctement et la participation des OSP et du CLP est très importante.

M. LENARDUZZI ne croit pas qu'augmenter le nombre de self ou de restaurants soit une solution. Il estime qu'on arriverait à faire du bon travail avec le nombre de locaux dont nous disposons et qu'il faudrait réactiver la cuisine centrale pour éviter de devoir rééquiper les lieux. Le CLP doit donner son avis aux OSP et les OSP doivent demander une concertation avec l'ADMIN ou l'OIB pour avancer dans ce dossier.

M. PINO voit beaucoup de collègues aller au CONSEIL ou au PE pour déjeuner, ces lieux semblent plus sympathiques et sociables que nos restaurants.

Mme TOSON estime qu'il n'y a pas assez de self-services au niveau de la rue Joseph II et regrette cet état de choses.

Président résume et propose que le CLP s'exprime et IL le fera. Il demande quand aura lieu le prochain CPRE ? M. ROSATI répond que ce sera en décembre. Cette note sera prête pour le prochain CLP et donnera son mandat au CPRE.

8.4.. COCEPE

M. PETSCH remercie tout d'abord que ce point ait encore pu être inclus dans l'ordre du jour.

Ne veut pas revenir sur des détails et que le travail effectué est dans le sens du mandat qu'il a reçu, excepté pour les agents contractuels. Il aimerait que le Groupe de travail du COCEPE fasse une lettre concernant le sort des agents contractuels qui sont en fin de contrat et qui devront aller au chômage.

Le Président demande si tout le monde a eu le temps de lire la lettre qui était jointe à l'ordre du jour. La réponse est négative et il demande donc des contributions écrites au plus tard pour mercredi midi.

M. PETSCH précise que s'il y a des remarques le prochain COCEPE a lieu jeudi matin, et il aimerait les recevoir encore avant.

9. DIVERS

Personne ne formule de demande.

Le Président rappelle à tous la Réunion extraordinaire de mardi prochain et suspend la séance à 11:55.